

La sécurité incendie, un enjeu de sécurité au travail

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 6 octobre 2025. – La Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard se joint aux intervenants partout au pays pour reconnaître la Semaine de la prévention des incendies, qui se déroule du 5 au 11 octobre 2025, car la sécurité incendie est un enjeu de sécurité au travail.

Durant la Semaine de la prévention des incendies, les employeurs et les travailleurs sont encouragés à procéder à une évaluation des risques pour s'assurer que les risques d'incendie sont bien identifiés, évalués et contrôlés sur leurs lieux de travail.

Ici, à l'Île-du-Prince-Édouard, les conditions de sécheresse extrême qui persistent présentent des risques supplémentaires en milieu de travail, plus particulièrement pour les personnes travaillant en plein air et en milieu agricole. Tout le monde doit rester vigilant face aux risques d'incendie liés à la sécheresse ou aux activités quotidiennes sur le lieu de travail.

La CAT incite les employeurs à prendre les mesures suivantes :

- Téléchargez la publication [Guide to Performing a Hazard Assessment](#) (en anglais seulement) pour identifier, évaluer et contrôler les risques en milieu de travail, y compris les risques d'incendie.
- Assurez-vous d'avoir des extincteurs en milieu de travail, accessibles et inspectés régulièrement.
- Entretenez l'équipement et la machinerie selon les normes du fabricant afin d'éviter les défaillances pouvant causer des incendies.
- Gardez l'équipement et la machinerie exempts de poussière, de débris et d'autres accumulations de matières inflammables.
- Entreposez les carburants et autres liquides et produits inflammables loin de sources de chaleur.
- Veillez à ce que toutes les aires désignées pour fumer soient à l'extérieur, à 4,5 mètres (15 pieds) de toute entrée ou prise d'air frais pour les aires sans fumée à l'intérieur.
- Offrez de la formation à vos travailleuses et travailleurs sur la procédure à suivre en cas d'incendie dans leur milieu de travail.

« La sécurité incendie est un enjeu de sécurité au travail, déclare Danny Miller, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail de la CAT. Les conditions de sécheresse extrême qui sévissent récemment dans toute l'île sont un rappel important : une étincelle suffit pour qu'un incendie se propage rapidement. Prendre des mesures proactives, comme veiller à ce que l'équipement soit toujours propre et à ce que les extincteurs fonctionnent bien, peut prévenir les blessures professionnelles et sauver des vies. »

La CAT est au service de près de 6 800 employeurs et de plus de 92 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.